



République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	35	52

Vote
A l'unanimité
Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 30 Septembre à 18:42, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 24/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 24/09/2024.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra (en visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DUMENIL Stéphanie (en visioconférence), DUTRIAX Nathalie (en visioconférence), LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien (en visioconférence), CASEAUX Hubert (en visioconférence), CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (en visioconférence), JEANNIN Hervé (en visioconférence), JULLEMIER Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (en visioconférence), POIRIER Daniel (en visioconférence), ROMAIN Emilien (en visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie (en visioconférence), VENANZUOLA François (en visioconférence), VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle), JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Absent(s) ayant donné procuration : Mme TAMATA-VARIN Marième à M. GROSLEVIN Gilles, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, NESTEL Gilles à M. CASEAUX Hubert, PRIOUX Pierre-François à M. VIGIER Mathias, RACINE Pierre à M. MEDEIROS Manuel, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, MM : CHAMPIN Gérard, GERMAIN Jean-Luc, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, REMOND Bruno, ROUSSELET Gérard

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAROQUI Geneviève

2024_94 – Approbation du montant des travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement de particuliers en domaine privé - Commune de Soignolles-en-Brie

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCBRC, et notamment sa compétence Assainissement,

Vu les conditions d'aide financière de l'Agence de l'eau dans le cadre du 11^{ème} programme « eau et climat » 2019-2024,

Vu la fiche technique « branchement en domaine privé » et sa partie « pièces à fournir lors de la demande d'aide »,

Considérant que des travaux d'extension des réseaux d'assainissement sont prévus dans les rues de « Cordon à Meillant » et « Coubert » sur la Commune de Soignolles-en-Brie,

Considérant que les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement de particuliers en domaine privé peuvent bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et qu'ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique,

Considérant qu'il convient, pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, de fournir une délibération approuvant le montant retenu des travaux à réaliser en domaine privé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président à engager les travaux de raccordement à l'assainissement collectif en domaine privé sur la Commune de Soignolles-en-Brie pour un montant total de 278 284 € TTC et en approuve le montant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 01/10/2024
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
Mme VAROQUI Geneviève



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Assainissement
hors convention de mandat de l'agence de l'eau Seine-Normandie
Demande d'aide financière pour mise en conformité des branchements de particuliers en domaine privé

CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Les travaux sur les branchements des particuliers portent sur :

- création suite à une extension de réseau
- mise en conformité suite à :
 - une étude diagnostic du réseau existant
 - une mise en séparatif d'un réseau unitaire

La maîtrise d'ouvrage des études et travaux est-elle :

- déléguée à une collectivité publique** (la collectivité passe un marché public pour intervenir chez l'ensemble des particuliers concernés)
- privée** (chaque particulier fait appel au prestataire de son choix après consultation de plusieurs prestataires, bureau d'études et entreprises)

NATURE DES TRAVAUX

Attention : l'agence de l'eau Seine-Normandie n'intervient que sur la pollution existante. Les logements neufs sont donc exclus. Exemple d'informations à recueillir dans un tableau de type Excel.

Ce tableau doit être téléchargé, complété et fourni en version informatique à l'agence.

Nom du tableau à télécharger : Opération de mise en conformité de branchements des particuliers (hors convention de mandat de l'agence de l'eau Seine-Normandie)

Les travaux sur branchements privés sont-ils conduits sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée? []

						TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	
NOM	Adresse	Etat de réalisation de la convention de mandat entre la collectivité et le particulier (Convention de mandat)	Type d'habitat (Résidence = 0, Collectivité publique = 1, Résidence privée = 2)	nb. et/ou adresse	Motif des travaux	Documentation EP à la demande (F / T /)	Droits d'usage (N TTC)	Coût travaux d'usage (N TTC)	Coût travaux publics (N TTC)	Coût total travaux (N TTC) (voir fiche ANNEXES au PRODMANUE)	Remarque
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	
										0	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
 Reçu en préfecture le 04/10/2024
 Publié le 04/10/2024
 ID : 077-200070779-20241001-202494-DE

PIÈCES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'AIDE

L'agence de l'eau se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier.

- Une délibération**
 - 1- Si la collectivité est maître d'ouvrage des travaux :
 - approuvant les travaux pour un montant retenu de 278 284 € TTC
 - le contexte général (dont l'état d'avancement des démarches administratives liées au projet de travaux)
 - 2- Si la collectivité n'est pas maître d'ouvrage des travaux :
 - demandant les aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les riverains
- Un mémoire explicatif** précisant notamment :
 - les objectifs du projet
 - le contexte général (dont l'état d'avancement des démarches administratives liées au projet de travaux)
- Un plan de situation et un plan à échelle cadastrale** précisant les voiries, propriétaires et branchements
- En cas de maîtrise d'ouvrage publique :**
 - les propositions techniques et financières des entreprises retenues pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation
 - le règlement de l'appel d'offres**Les essais de réception doivent être conformes aux spécifications de l'agence de l'eau Seine-Normandie.**
- Le tableau récapitulatif des travaux de branchements en format Excel

PIÈCES À METTRE A DISPOSITION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

(la collectivité les collecte mais ne les envoie pas à l'agence au moment de la demande d'aide)

- Les conventions particuliers/collectivité** portant sur la réalisation des travaux et le financement de l'opération
- Les études préalables** sont mises à dispositions du chargé d'opération, si nécessaire
Elles concernent pour chaque branchement :
 - Un ou plusieurs plans détails de l'existant, du projet de réhabilitation
 - Un avant-projet détaillé
 - Un devis estimatif détaillé
- En cas de maîtrise d'ouvrage publique, le CCTP du DCE TRAVAUX (dossier de consultation des entreprises)

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 077-200070779-20241001-202494-DE





Branchement en domaine privé



FICHE TECHNIQUE

Assainissement collectif

Opération de mise en conformité de branchements des particuliers (hors convention de mandat de l'agence de l'eau Seine-Normandie)

1

Adresse	Date de signature de la convention de mandat entre la collectivité et le particulier <small>(format yyyy/mm)</small>	Type d'habitat <small>(maison = 0 immeuble ou bat. public = 1)</small>	No d'EH records	Motif des travaux	Déconnexion Ep à la parcelle <small>(0/1)</small>	Devis entreprise <small>(€ TTC)</small>	Coût maîtrise d'œuvre <small>(€ TTC) MS n°5 = 2 916,67 € /dossier MS n°11 = 1 521,10 € /dossier</small>	Coût divers : huisserie, SPS... <small>(€ TTC)</small>	Coût total travaux <small>(hors aides) (€ TTC) Remboursement AUTOMATIQUE</small>	Remarques
99 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	23/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	4 983,30	2 916,67	7008,97		
103 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	23/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	8 677,50	2 916,67	11994,17		
103 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	28/10/2024	0	0	Suppression ANC	0	5 719,30	2 916,67	8635,97		
107 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	09/11/2023	0	0	Suppression ANC	0	13 934,00	2 916,67	16750,67		
109 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	29/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	17 116,40	2 916,67	20033,07		
110 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	15/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	7 620,30	2 916,67	10736,97		
112 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	28/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	5 736,90 €	2 916,67	8653,57		
112BIS RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	28/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	7 970,90	2 916,67	10787,57		
114 RUE DE CORDON ET DE MEILLANT	28/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	5 447,90	1 521,10	6968,70		
18 RUE DE COUBERT	17/11/2023	0	0	Suppression ANC	0	6 985,30	1 521,10	8518,40		
3BIS RUE DE COUBERT	22/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	9 132,60	1 521,10	10653,70		
4 RUE DE COUBERT	22/11/2023	0	0	Suppression ANC	0	6 750,00	1 521,10	8271,10		
7 RUE DE COUBERT	29/12/2023	0	0	Suppression ANC	0	4 872,30	1 521,10	6393,40		
8 RUE DE COUBERT	28/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	6 885,10	1 521,10	8406,20		
9BIS RUE DE COUBERT	08/08/2024	0	0	Suppression ANC	0	6 512,40	1 521,10	8033,50		
10 RUE DE COUBERT	23/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	9 301,00	1 521,10	10822,10		
12 RUE DE COUBERT	22/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	7 208,50	1 521,10	8727,60		
13 RUE DE COUBERT	29/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	5 487,20	1 521,10	7008,30		
14 RUE DE COUBERT	08/08/2024	0	0	Suppression ANC	0	10 627,50	1 521,10	12 148,60		
15 RUE DE COUBERT	23/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	7 817,00	1 521,10	9338,10		
16 RUE DE COUBERT	19/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	8 416,40	1 521,10	9936,50		
17 RUE DE COUBERT	19/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	10 072,00	1 521,10	11593,10		
18 RUE DE COUBERT	28/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	8 769,30	1 521,10	10290,40		
19 RUE DE COUBERT	13/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	9 346,00	1 521,10	10867,10		
20 RUE DE COUBERT	27/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	7 187,80	1 521,10	8708,90		
21 RUE DE COUBERT	27/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	7 811,30	1 521,10	9332,40		
22 RUE DE COUBERT	21/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	6 527,60	1 521,10	8048,70		
23 RUE DE COUBERT	14/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	6 285,80	1 521,10	7806,90		
24 RUE DE COUBERT	27/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	4 961,10	1 521,10	6482,20		
25 RUE DE COUBERT	08/11/2023	0	0	Suppression ANC	0	3 629,00	1 521,10	5147,10		
26 RUE DE COUBERT	20/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	5 784,40	1 521,10	7285,50		
27 RUE DE COUBERT	20/10/2023	0	0	Suppression ANC	0					
28 RUE DE COUBERT	05/01/2024	0	0	Suppression ANC	0					
29 RUE DE COUBERT	21/10/2023	0	0	Suppression ANC	0					
30 RUE DE COUBERT	14/10/2023	0	0	Suppression ANC	0					
31 RUE DE COUBERT	27/10/2023	0	0	Suppression ANC	0					
32 RUE DE COUBERT	12/10/2023	0	0	Suppression ANC	0					
33 RUE DE COUBERT	08/11/2023	0	0	Suppression ANC	0					
34 RUE DE COUBERT	20/10/2023	0	0	Suppression ANC	0					

TOTAL	278 284,20 €	70 362,00 €	0 €	348 646,20 €
-------	--------------	-------------	-----	--------------

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 077-200070779-20241001-202494-DE



Opération de mise en conformité de branchements des particuliers (hors convention de mandat de l'agence de l'eau Seine-Normandie)

1

TOTAL	278 284,20 €	70 382,00 €	0 €	348 666,20 €
-------	--------------	-------------	-----	--------------

Adresse	Date de signature de la convention de mandat entre la collectivité et le particulier <i>(format xx/yy/z0zz)</i>	Type d'habitat <i>(maison = 0 immeuble ou bât. public = 1)</i>	Nb d'EH reconnus	Motif des travaux	Decomexion EP à la parcelle <i>(0/1)</i>	Doive entreprise <i>(€ TTC)</i>	Coût maîtrise d'œuvre MS n°6 = 2 918,67 € /dossier MS n°11 = 1 521,10 € /dossier	Coût divers : hulaster, SPB... <i>(€ TTC)</i>	Coût total travaux (hors études) <i>(€ TTC)</i> REPLISSAGE AUTOMATISER	Remarques
44815 RUE DE COUBERT	25/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	2 350,00	1 521,10		3871,10	
46 RUE DE COUBERT	20/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	5 804,50	1 521,10		7 325,60	
52 RUE DE COUBERT	12/10/2023	0	0	Suppression ANC	0	8 279,00	1 521,10		9800,10	
54 RUE DE COUBERT	14/11/2023	0	0	Suppression ANC	0	8 214,00	1 521,10		10735,10	
			0		0					